Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20241202-DP24-256-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/12/2024
Publication : 03/12/2024

DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 24-256

SERVICE : Direction de la Cohésion Sociale

OBJET : Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et l'association « La Toute Petite Compagnie » pour le spectacle *Boîte à gants* organisé par l'accueil de loisirs de Montrevel-en-Bresse.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7ème Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'action sociale et de la petite enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT que le service Vie éducative et jeunesse coordonne des actions inter-centres avec les associations membres du réseau ;

CONSIDÉRANT que les activités culturelles participent à l'émancipation des enfants et au développement de leur esprit critique et à l'ouverture sur le monde ;

CONSIDÉRANT que ce spectacle s'inscrit dans la démarche du label 100 % EAC, en proposant un parcours EAC pour les structures d'accueils hors temps scolaire ;

www.grandbourg.fr
Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
3 avenue Arsène d'Arsonval
CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex
Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

LE TRI FACILE COURRIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-200071751-20241202-DP24-256-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/12/2024
Publication : 03/12/2024

CONSIDÉRANT qu'il convient de conclure un contrat de cession pour convenir des modalités d'intervention entre l'association « La Toute Petite Compagnie » et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour la représentation du spectacle « Boîte à gants ».

DÉCIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'association « La Toute Petite Compagnie », qui détaille les modalités d'intervention pour la représentation du spectacle « Boîte à gants », auprès de l'accueil de loisirs de Montrevel-en-Bresse, dans le cadre des actions inter-centres.

La convention précise les points suivants :

- L'intervention sera assurée par l'association La Toute Petite Compagnie, domiciliée à la MCC - 4 allée des Brotteaux CS 70270 01006 BOURG-EN-BRESSE, présidée par Monsieur Xavier LAGNEAU – n° SIRET 75405242100023 ;
  Elle se déroulera le 4 décembre 2024 à 15 h 30 au centre de loisirs de Montrevel-en-Bresse ;
- La séance se déroulera pour un coût de total de 1 424,25 euros TTC.

Monsieur le Directeur général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 2 décembre 2024.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la petite enfance